

Restauration scolaire :

Inscription année scolaire 2021/2022



Chers parents,

Nous vous informons que tous **les enfants actuellement inscrits au restaurant scolaire, seront automatiquement réinscrits pour l'année scolaire 2021-2022.**

Vous n'aurez donc plus de dossier d'inscription à compléter pour réinscrire votre enfant à la cantine scolaire.

Attention, la réinscription se fait sans reprendre les prévisions des repas. Ainsi, vous devrez renseigner sur votre espace privé, les jours de présences de votre (ou vos) enfant(s).

Nous vous invitons ainsi à vous rendre entre le 21 juin et le 22 août 2021, sur votre espace famille privé, pour renseigner les prévisions des repas. Profitez de cette connexion, pour vérifier et modifier si besoin, les informations concernant votre famille : adresse, situation familiale, n° de téléphone, références bancaires, mode de paiement, allergie, ...

Si votre enfant n'est pas actuellement inscrit au restaurant scolaire vous devrez effectuer son inscription à partir de l'espace famille restaurant scolaire qui se trouve sur le site de la mairie.

Attention, en cas de redoublement de votre enfant en CM2, vous devrez alors effectuer sa réinscription sur votre espace famille.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le service restaurant scolaire (02.40.21.70.29) qui se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Le service restaurant scolaire de St Père en Retz